

Ouagadougou, le 14 JAN 2020

NOTE DE SERVICE N° 0.0.0.0.0.4.2020/DG/SG/DEFC/DDD/RO

*Relative à la création du Cercle des DRH 2iE
(Régularisation)*

Dans le cadre de sa démarche continue d'adéquation formation-emploi, l'Institut 2iE a créé lors des Journées Entreprises 2014 : le « Cercle des DRH ».

Ce Cercle se veut un conseil consultatif et un espace de dialogue et de réflexion autour de l'employabilité et des compétences avec les partenaires professionnels œuvrant dans les métiers de l'EAU, l'ENVIRONNEMENT, l'ENERGIE, le GENIE CIVIL et les MINES.

Il s'agit d'instaurer un double cadre propice à la fois à cette démarche prospective qui permettra d'anticiper via la formation, les besoins en compétences du marché à plus ou moins long terme dans les domaines susmentionnés d'une part, et d'autre part d'assurer une veille sur l'employabilité des diplômés de 2iE en ajustant les compétences visées à la dynamique des métiers et des emplois.

I. Objectifs

Les objectifs poursuivis sont :

1. Renforcer la professionnalisation des programmes de formation en donnant la parole aux Directeurs des Ressources Humaines (DRH), aux alumni et aux dirigeants d'entreprises ;
2. Donner des avis et orientations sur l'adéquation entre les projets/programmes de recherche/innovation et les besoins du monde professionnel ;
3. Faciliter l'insertion professionnelle des diplômés de 2iE et le placement de ses stagiaires ;
4. Améliorer le suivi de la relation avec les alumni particulièrement sur le volet de leur évolution de carrière ;
5. Offrir des services et formations adaptées aux DRH, aux alumni et aux dirigeants d'entreprises.

II. Méthodologie de travail et livrables

En pratique, la Direction de l'Entreprenariat et de la Formation Continue assure la coordination et l'animation des activités du Cercle. C'est ainsi qu'en concertation avec le corps enseignant 2iE, elle présente un calendrier de rencontres et de thématiques de réflexion qui est soumis aux membres du Cercle qui peuvent le cas échéant l'amender.

Ce calendrier comprend :

- des ateliers et groupes de réflexion par métier ou secteur d'activités ;
- des conférences ;
- des formations dédiées ;
- la participation, sur appel à candidature puis désignation par 2iE, aux comités de pilotage des spécialités.

Chaque atelier ou conférence fait l'objet d'un compte rendu adressé à l'ensemble des participants. A la fin de l'année concernée, les travaux sont compilés et présentés à la Direction Générale 2iE. Certains résultats de travaux particulièrement significatifs pourront faire l'objet d'une publication ou d'une large diffusion aux alumni et partenaires 2iE, sauf avis contraire de l'un des membres du Cercle des DRH 2iE (clause de confidentialité).

III. Composition du Cercle des DRH

La composition du Cercle des DRH est paritaire et est ouvert à tous les DRH d'entreprises, dirigeants, cadres opérationnels, enseignants, alumni 2iE et experts œuvrant dans les domaines professionnels de 2iE.

IV. Adhésion

L'adhésion, est volontaire et gratuite, elle se fait par un courrier adressé au Directeur Général de 2iE conformément au modèle défini en annexe des présentes.

Il est délivré à l'adhésion un numéro de membre pouvant donner droit à des tarifs préférentiels pour certaines activités payantes de 2iE.

**Le Directeur Général
de l'Institut 2iE**


Pr. Mady KOANDA

